

Registre des délibérations
Commune DES RAIRIES

Séance du 18 février 2013

L'an deux mil treize, le treize du mois de février, à 20 heures le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs

CHARRIER Joëlle, Maire,

RENOU Serge, TOURAULT Jean-Yves, Adjoint,

BELLEUVRE Jean-Claude, MARTINEAU David, STEFANIAK Josiane, MONTRIEUX Gilles,

LANCELOT Patrick, CHATEAU Christelle, ANDROUIN Guillaume, POIRIER Laurence, Conseillers Municipaux.

Absents : SEYEUX Oliver, GODET Philippe, SEMENSATIS Patricia

LIMBOURG Josiane, démissionnaire

Secrétaire de séance : TOURAULT Jean-Yves

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Affichage à la porte de la mairie : 20 Février 2013

1. **Vote des subventions**
2. **PAVE**
3. **Redevance assainissement**
4. **Convention sur la prise en charge de l'accueil des compagnies lors de spectacles communautaires**
5. **Rythmes scolaires**
6. **Modulaire pour garderie périscolaire**
7. **Commissions**
8. **Questions diverses**

Sur proposition des membres de la commission finances, le Conseil Municipal vote les subventions dont détails suivent, au titre de l'année 2013, à savoir :

NOM DE L'ASSOCIATION	Vote du Conseil Municipal
AMICALE DES ECOLES (cantine)	7600.00
USEP (voyage à Paris)	2000.00
A.S.R.	1300.00
COMITE D'ANIMATION	200.00
CLUB AGE D'OR	200.00
A.D.M.R.	600.00
LES AMIS DU CROC	500.00
COMICE AGRICOLE	200.00
DONNEURS DE SANG	100.00
CAHIERS DU BAUGEOIS	50.00
ECOLE DE MUSIQUE	493.00
LES ENFANTS DE LA TERRE	300.00
THEATRE OH RE RIE	200.00
TOTAUX	13743.00

Adopté par 8 voix pour, 3 abstentions. Ces crédits seront inscrits au Budget primitif 2013 à l'article 6574

2°) - REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en son article 45
- Vu le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- Vu le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret précité,

CONSIDERANT l'obligation faite aux communes de réaliser pour le 23 décembre 2009 au plus tard, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

CONSIDERANT la délibération du 17 juin 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un PAVE comprenant l'accessibilité aux ERP,

Le Conseil Municipal, après qu'il en est pris connaissance et en ait délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qui pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision tous les trois ans maximum voté par le Conseil Municipal.

3°) - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

La délibération du 17 décembre 2012 relative à la réévaluation des tarifs est rapportée suite à la demande du service de contrôle de légalité de la Préfecture.

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte pour une modification des tarifs comme détails indiqués ci-dessous, à savoir :

Foyer raccordé au service d'eau

- Prime fixe

40.00 €

• Prix du m3	0.92 €
Foyer non raccordé au service d'eau	
• Prime fixe	40.00 €
• Prix du m3 d'eau avec forfait de 30 m3 par personne Vivant dans le foyer	0.92 €

Adopté à l'unanimité

4°) - CONVENTION SUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ACCUEIL DES COMPAGNIES LORS DE SPECTACLES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil municipal,

- Considérant la compétence Culture de la communauté de communes,
- Considérant les conditions de la convention proposée,
- Considérant qu'il faille contracter ladite convention entre la Communauté de communes et les communes membres,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention sur la prise en charge de l'accueil de l'accueil des compagnies lors des spectacles communautaires.

Adopté à l'unanimité

5°) - RYTHMES SCOLAIRES

Après discussions et afin de préparer au mieux ce changement, les membres du conseil proposent de solliciter un report de la réforme à la rentrée 2014. Un courrier sera adressé en ce sens à l'inspection d'académie.

Dont acte

6°) - MODULAIRE POUR GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Mme le Maire informe le conseil, qu'un dossier de demande de subvention pour implantation d'un modulaire destiné à la garderie périscolaire a été déposé auprès de la Préfecture et ce pour un montant s'élevant à 40203 euros H.T.

7°) – COMMISSIONS

- Cimetière : suite à une réunion d'information sous l'égide de Monsieur Daniel COGNE, co-gérant de la société Polyvalences, les membres de la commission cimetière se proposent de finaliser la reprise des 169 tombes réputées en état d'abandon dont la procédure a été réalisée en 1992. Est proposée également la création d'un jardin du souvenir.
- Assainissement : nécessité de refaire le document « plan d'épandage des boues »

8°) – QUESTIONS DIVERSES

- La soirée Terroir et gourmandise se déroulera le 26 juillet prochain dans la rue Charles de Gaulle.
- Une soirée est mise en place vendredi 22 février de 19 à 21 h dans la rue Charles de gaulle le principe : réunir les Rairieux pour une soirée de partage et de convivialité un soir d'hiver autour d'une grande tablée dans la rue Charles de Gaulle en proposant des soupes et du vin chaud.
- La voie verte : M. Montrieux Gilles rend compte de la réunion qui s'est déroulée à la COM/COM concernant le projet d'itinéraire de la Vallée du Loir à vélo.

Sans autre question la séance est levée à 22 h 15.